

Introduction

L'Industrielle Alliance, Fiducie inc. (« IA Fiducie » ou « la société ») est une société de fiducie et de prêt assujettie à la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt* (Canada). IA Fiducie a d'abord été une société à charte provinciale. Elle est devenue une société à charte fédérale au mois de mars 2005 et sa principale autorité de surveillance est le Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF »). Elle est une filiale à part entière de l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. (« IAASF »), une société d'assurance de personnes qui exerce des activités partout au Canada, de même qu'aux États-Unis. IAASF est inscrite à la Bourse de Toronto, sous le symbole IAG. IA Fiducie ne détient et ne contrôle aucune filiale et les résultats présentés pour la société n'ont pas été consolidés avec ceux d'autres entités.

Les activités principales de IA Fiducie sont la distribution de produits de dépôts sous forme de dépôts à demande et de dépôts à terme garantis pour une période de 1 à 5 ans et l'émission de prêts personnels pour permettre l'acquisition d'un véhicule automobile. IA Fiducie agit également comme fiduciaire pour les produits enregistrés pour des compagnies du groupe Industrielle Alliance (« IA Groupe financier»). À ce titre, elle agit parfois comme dépositaire pour les sommes détenues en espèces dans les comptes des clients dont elle est le fiduciaire sous forme de dépôts à demande.

La société a mise en place une politique de placement et une politique d'appariement pour suivre les dépôts reçus et les prêts accordés. De cette façon, la société possède des mesures pour gérer le risque de crédit et le risque de taux d'intérêt structurel de son portefeuille. La gestion de la trésorerie fait l'objet d'un suivi quotidien pour supporter la gestion du risque de liquidité. La société est très faiblement exposée au risque de marché et elle n'est nullement exposée au risque de change. Elle considère également que son exposition au risque de contrepartie est négligeable, car les actifs détenus sont de bonne qualité; la très grande majorité des actifs sous forme d'obligations sont des titres gouvernementaux. Pour ce qui est des actifs sous forme de prêts, on retrouve des prêts hypothécaires résidentiels assurés, des prêts automobiles et des prêts REER. Pour les prêts automobiles, le véhicule automobile est une sûreté sur laquelle la société peut exercer son droit en cas de défaut.

Ce document vise à répondre aux exigences de divulgation mises en place par le BSIF à la suite des travaux du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Il a été conçu selon les exigences du 3^e pilier des accords de Bâle.

Fonds propres (Données au 31 décembre 2015)

IA Fiducie est une filiale à part entière de IAASF. Son capital provient principalement de deux sources. La première est le capital-actions émis par la société, détenu par IAASF. La deuxième correspond aux bénéfices non répartis de la société. Ainsi, les fonds propres de la société sont uniquement des fonds propres de catégorie 1 (Tier 1); la société ne possède pas des fonds propres de catégorie 2, tels que des actions privilégiées ou des dettes subordonnées. Dans ces circonstances l'expression « fonds propres totaux » utilisée en lien avec la société dans ce document réfère uniquement aux fonds propres de catégorie 1.

Les fonds propres de la société (en millions de dollars) déterminés selon les exigences de Bâle III sont :

	2015-12-31	2014-12-31
Capital-actions	35,0	17,0
Bénéfices non répartis	6,8	7,5
Autres éléments des fonds propres	1,2	1,3
Total – Fonds propres	43,0	25,8

Pour la gestion de son capital, IA Fiducie a mise en place les mesures qui suivent. Dans un premier temps, la société réalise annuellement un Processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP), tel que requis par le BSIF. Le PIEAFP vise à établir le niveau adéquat de capital requis par la société en fonction de son profil de risque. Le PIEAFP est préparé par la direction de la société et est déposé au conseil d'administration pour approbation. Le PIEAFP sert de base pour l'établissement du cadre de gestion du capital réglementaire. Ce cadre est approuvé annuellement par le conseil d'administration. Le cadre de gestion du capital réglementaire vise les objectifs suivants :

- Établir les seuils minimal et maximal, de même que la cible de fonds propres. Les seuils et la cible sont établis en fonction des résultats du PIEAFP et des limites réglementaires correspondant au ratio actifs/fonds propres et au ratio de fonds propres basé sur le risque;
- Déposer au conseil d'administration un rapport trimestriel sur l'évolution des fonds propres de la société, incluant une projection des fonds propres selon les événements anticipés pour les prochains trimestres;
- Établir les mesures à prendre en fonction des projections pour maintenir les fonds propres à l'intérieur des balises prévues (seuils maximal et minimal).

Pour le calcul visant à déterminer le ratio de fonds propres basé sur le risque selon les normes de fonds propres établies par le BSIF, la société a fait les choix suivants :

- i. Pour le risque de crédit, la société a choisi de prendre l'approche standard. Ainsi, IA Fiducie utilise des évaluations faites par des organismes de notation pour déterminer les coefficients de pondération des risques et respecte la procédure de concordance standard publiée par le BSIF. Cette approche a été préférée à celle basée sur les notations internes. Prendre note que la société ne participe pas à des activités de titrisation;
- ii. Pour le risque opérationnel, la société a choisi de prendre l'approche « Indicateur de base ». Selon cette approche, l'évaluation du risque se fait par l'application d'une formule basée sur le produit annuel brut des trois dernières années;
- iii. Pour le risque de marché, la société ne possède pas la taille qui nécessite l'application de la formule prescrite selon les normes de fonds propres pour le risque de marché.

Les résultats pour les ratios de fonds propres de la société sont fournis ci-dessous. L'exigence du BSIF pour la société est de 10,5 % pour le ratio de fonds propres basé sur le risque (fonds propres de catégorie 1).

Ratios	2015-12-31	2014-12-31
• Ratio de levier fonds propres/actifs	12,5%	10,5 %
• Ratio de fonds propres basé sur le risque	24,8 %	21,8 %

En tenant compte des exigences actuelles du BSIF sur les normes de fonds propres le niveau de fonds propres requis selon les normes de fonds propres pour le risque de crédit, le risque opérationnel et le risque de marché s'établit comme suit (en millions de dollars) :

Exigences de fonds propres	2015-12-31	2014-12-31
• Risque de crédit	17,5	11,7
• Risque opérationnel	0,8	0,7
• Risque de marché	0,0	0,0

Gestion des risques (Données au 30 septembre 2015)

Les informations qui suivent sont basées sur l'information colligée annuellement dans le cadre du PIEAFP. À la demande du BSIF, le PIEAFP 2015 a été réalisé au 30 septembre. Les données sur la gestion des risques sont donc celles disponibles au 30 septembre 2015.

Risque de crédit

La gestion du risque de crédit s'applique aux activités de placements et aux activités de prêts (automobiles ou hypothécaires) de la société.

Placements

Les placements correspondent aux actifs détenus sous forme de titres à court terme ou d'obligations. La politique de placement de la société établit les principes pour la gestion du risque de crédit. La gestion du risque de crédit est basée sur une approche prudente. La société s'est donnée comme politique de ne pas acquérir d'actions.

De même, la société utilise les cotes de crédit établies par une agence de crédit reconnue et a comme politique de ne pas acquérir de titres de créances de qualité inférieure à BBB faible. La méthodologie pour établir les cotes de crédit des titres de créances est la suivante : dans un premier temps, les cotes de DBRS sont utilisées. Advenant que cette agence n'ait pas établi de cote pour un titre, nous utilisons, dans l'ordre, les cotes de Standard & Poor's et celles de Moody's. Si le titre n'est pas coté par ces trois agences, nous effectuons une évaluation interne du crédit du titre.

La politique de placement prévoit également des mesures de diversification par classes d'actifs de même que des critères de diversification à l'intérieur de chaque classe d'actifs (limite par catégorie d'émetteur, par type d'émission, par cote de crédit, par émetteur, par secteur de la classification Bloomberg).

Ainsi, au 30 septembre 2015, la structure du portefeuille en titres reflète une approche prudente afin de contrôler le risque de crédit :

- Court terme 3,9 M\$ 100 % en titres émis par des provinces possédant une cote de R1 haut et de R1 moyen;
- Obligations 121,1 M\$ 81 % du portefeuille en titres émis par le gouvernement du Canada, une province, garantis ou octroyés par une province; 15 % du portefeuille en obligations corporatives (67 % provenant d'institutions financières, 33 % d'entreprises);

Au 30 septembre 2015, la société ne possède aucun titre en défaut ou sous surveillance dans son portefeuille.

Les échéances du portefeuille obligataire au 30 septembre 2015 s'établissent ainsi (en millions de dollars) :

Échéance de moins de 1 an	17,6
Échéance de 1 à 5 ans	101,8
Échéance de 5 à 10 ans	1,6

Prêts

La société est engagée dans des activités de prêts personnels par le biais des prêts hypothécaires, des prêts automobiles et des prêts REER. Pour les prêts hypothécaires, la société a cessé à la fin de 2013 d'acquérir de nouveaux prêts, préférant mettre l'accent sur les activités de prêts automobiles. Au 30 septembre 2015, le portefeuille en prêts hypothécaires de la société s'élève à 8,6 millions de dollars, et sont exclusivement des prêts résidentiels. Les

prêts hypothécaires du portefeuille sont acquis en vertu d'une entente avec la société mère, Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc., qui elle, se charge de l'évaluation du crédit. Tout prêt dont le ratio prêt/valeur est supérieur à 80 % est assuré. L'équivalent de 98 % des prêts en vigueur est assuré auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (« SCHL ») ou d'un assureur privé. Au 30 septembre 2015, la société ne possède aucun prêt hypothécaire délinquant dans son portefeuille et aucune provision n'a été prise pour ce portefeuille.

Pour sa part, le financement de prêts automobiles est destiné aux particuliers, par le biais d'un réseau de marchands automobiles accrédités auprès de la société. Actuellement, la distribution de ce type de prêt est faite uniquement dans les provinces du Québec, de l'Ontario, de la Colombie Britannique et de la Nouvelle-Écosse. Au 30 septembre 2015, le portefeuille de la société en prêts automobiles s'élève à 157,7 millions de dollars. La société détient une sûreté sur l'automobile acquise par l'emprunteur. Le risque de crédit est géré par la mise en place de procédures adéquates concernant l'évaluation du crédit du client, l'établissement de balises d'acceptation de prêts et du suivi des clients en défaut de paiement. Des limites d'approbation ont été mises en place. La limite maximale de financement pour un véhicule est de 150 000 \$. De plus, une limite de 250 000 \$ par client pour l'ensemble des prêts avec la société est appliquée. La société possède deux types d'activités soit des prêts à taux réguliers et des prêts à taux majorés (« crédit spécialisé »). Le programme de crédit spécialisé a débuté en octobre 2014 et s'est terminé en novembre 2015 suite à l'acquisition par IAASF de la compagnie CTL. Le programme à taux majoré a toujours été complémentaire au programme à taux réguliers qui demeure l'activité principale en financement automobile.

La société fait un suivi des prêts en retard afin de réduire les pertes occasionnées par les prêts en défaut et d'exercer promptement nos recours sur les sûretés. La société maintient une provision collective, qui représente les pertes anticipées, mais non encore établies, dans son portefeuille de prêts. La provision collective varie en fonction de trois éléments de base, soit : le montant de l'actif, le taux de défaut et le délai entre l'événement générateur de perte et le moment où la direction en prend connaissance. La société a utilisé ses données historiques pour établir le taux de défaut. Ce taux est valide pour la composition du portefeuille au moment de l'analyse et, conséquemment, la direction surveille constamment la composition du portefeuille pour ajuster, si nécessaire, le taux de défaut. La provision collective au 30 septembre 2015 est de 251 892 \$.

La société maintient également une provision spécifique pour les prêts qui ont été identifiés en défaut par la direction. Après analyse de chaque dossier en situation de défaut, la société a comptabilisé une provision spécifique de 98 368 \$. La société possède un actif douteux de 431 673 \$; les dossiers de cet actif douteux ont servi à déterminer la provision spécifique.

Les échéances du portefeuille de prêts au 30 septembre 2015 s'établissent comme suit (en millions de dollars) :

	Prêts hypothécaires	Prêts aux particuliers
Échéance de moins de 1 an	2,2	0,4
Échéance de 1 à 5 ans	6,4	69,6
Échéance de 5 à 10 ans	0,0	87,9

Risque de marché

La société considère qu'elle n'est pas exposée au risque de marché, car elle n'est pas exposée au marché boursier. La société considère également qu'elle n'est pas exposée au risque de change, car l'ensemble de ses placements est en dollars canadiens. Bien que la politique de placement de la société lui permette d'acquérir des produits dérivés afin d'atténuer le risque lié à la variation des taux d'intérêt, la société ne détient aucun produit dérivé pouvant l'exposer de façon indirecte au risque de marché.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est géré essentiellement par une gestion quotidienne de la trésorerie, par le maintien d'un appariement serré entre la structure financière de l'actif et des engagements pour les dépôts à terme, ainsi que par un haut niveau de qualité et de négociabilité des titres en portefeuille.

La politique de placement de la société comprend des mesures de diversification des véhicules de placements afin de la protéger face au risque de liquidité. Ainsi, à l'exception des titres du gouvernement du Canada ou d'une province canadienne, la société a mis en place une limite par émetteur. Les titres visés sont :

- placement à court terme (liquidité excellente);
- obligations (liquidité supérieure en raison de l'importance donnée aux titres gouvernementaux);
- prêts hypothécaires et automobiles (liquidité faible).

En résumé, la stratégie de la société s'applique de la façon suivante :

- a. Appariement des flux de trésorerie des actifs et des passifs afin de planifier les besoins pour les dépôts à terme;
- b. Maintenance pour chaque bloc d'appariement d'un pourcentage en titres du marché monétaire (encaisse et titres à court terme). Un pourcentage plus élevé est utilisé pour les blocs d'appariement des dépôts à demande que pour ceux des dépôts à terme;
- c. Présence de titres négociables dans chaque bloc d'appariement sauf dans le bloc correspondant aux certificats de dépôt garanti (dépôts à terme);
- d. Accès à deux marges de crédit pour les besoins de financement d'urgence :
 - i. Marge de crédit chez une banque canadienne;
 - ii. Marge de crédit chez la société mère, IAASF;
- e. Présence de titres négociables pour la part des actifs investis qui provient des fonds propres. La politique de placement prévoit une cible en vertu de laquelle la majorité des titres obligataires sont des titres des gouvernements provinciaux et des titres garantis par les gouvernements provinciaux.

Risque de taux d'intérêt structurel dans le portefeuille bancaire

Pour la société, ce risque correspond au risque de non-appariement des flux de trésorerie. Le risque de non-appariement est présent principalement pour les produits de dépôts à terme émis par IA Fiducie. Afin de gérer ce risque, la société utilise une approche d'immunisation face au risque de marché par la mise en place d'un processus d'appariement des flux financiers provenant des actifs et des passifs. La politique de placement de la société comprend une politique d'appariement qui est à la base de la stratégie de placement pour le passif en dépôts à terme. Le gestionnaire fait rapport mensuellement à la direction et à chaque rencontre du conseil sur l'appariement des flux financiers.

Pour quantifier le risque d'intérêt structurel du portefeuille bancaire, un rapport est produit sur la variation de la valeur du portefeuille, suivant plus d'un scénario de mouvements de la courbe d'intérêts. Le calcul est effectué en tenant compte autant des dépôts à demande que des dépôts à terme. Le résultat découlant de différents scénarios de variation des taux d'intérêt démontre que la stratégie d'appariement mise en place permet de cerner adéquatement le risque de taux d'intérêt structurel du portefeuille bancaire.

Le rapport au 30 septembre 2015 démontre que le pire scénario correspond à une augmentation des taux d'intérêt combinée à l'aplanissement de la courbe, c'est-à-dire que les taux court terme augmentent plus que les taux long terme. Ainsi, la perte lors d'un tel scénario serait de 145 K\$ ou 11 points centésimaux causée par une baisse plus importante de la valeur des actifs que des sommes en dépôt.

Le pire scénario est fait avec l'hypothèse d'une variation des taux d'intérêt correspondant à :

Terme (mois)	1	2	6	12	24	36	48	60	84
Variation des taux (scénario)	+0,50	+0,50	+0,40	+0,40	+0,40	+0,30	+0,30	+0,30	+0,20

Dans les calculs des différents scénarios, les flux monétaires des actifs sont projetés. Pour ce qui est des prêts automobiles, les projections tiennent compte d'un certain scénario de prépaiement selon le terme initial et la durée restante du prêt. Les scénarios de prépaiement sont faits en mettant plus d'importance sur un remboursement anticipé pour les dernières années des prêts dont les termes sont plus longs. Les passifs sont également projetés. Pour ce qui est des passifs sous forme de dépôts à demande, la projection tient compte de la nature du produit. Un des produits est un compte dépôt pour la clientèle pour un CELI; le passif de ce produit est projeté sur un mois. Une autre portion des passifs correspond à l'encaisse de comptes autogérés pour des régimes enregistrés auprès d'un courtier en valeurs mobilières. IA Fiducie est le fiduciaire des ces régimes. Pour ce bloc de passifs, les projections des passifs se font selon la distribution des flux monétaires des actifs correspondants.

La direction a aussi calculé l'effet d'une variation de 100 points centésimaux des taux d'intérêt sur les états financiers de la société. Cette variation entraînerait une variation de 3,688,762 \$ du résultat global et une variation de 22,320 \$ du résultat net au 31 décembre 2015 (2,542,494 \$ du résultat global et 14,967 \$ du résultat net au 31 décembre 2014). La sensibilité a été déterminée selon une variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur. Cela démontre l'effet sur les états financiers, mais ne tient pas compte de l'impact de l'appariement afin de mitiger l'effet d'une variation des taux d'intérêt. Par exemple, la variation du résultat net montre uniquement la variation de la valeur marchande d'un actif dans le bilan et l'état des résultats de la société; le passif est évalué à la valeur comptable des dépôts et sa valeur ne fluctue pas en raison d'une variation des taux d'intérêt. Avec la stratégie d'appariement, les actifs sensibles à la variation des taux seraient fort probablement conservés jusqu'à échéance pour que ces flux financiers couvrent les flux des éléments de passif.

Risque de concentration

À l'intérieur de la politique de placement, la société a mise en place des mesures de diversification afin de pondérer chacune des classes d'actifs à l'intérieur de balises qui établissent le poids de chaque type de titres en fonction de leur qualité (cote de crédit) de même qu'un maximum par émetteur. Ainsi, sauf pour les émetteurs gouvernementaux ou bénéficiant d'une garantie directe ou indirecte équivalente, la politique prévoit des limites de concentration des placements directs ou garantis par un même emprunteur ou des emprunteurs reliés.

De même, afin de réduire le risque et de diversifier le portefeuille des valeurs mobilières de sociétés, la société a établi pour ce portefeuille des limites relatives à l'exposition maximale par secteur.

Pour ce qui est des prêts personnels, la société fait affaire avec une clientèle de détail sans aucun lien entre les détenteurs de prêts si ce n'est d'avoir obtenu un prêt par le biais d'un marchand automobile accrédité auprès de la société. La politique de souscription pour le financement automobile prévoit une limite de prêts par client de 250 000 \$. Elle comprend également une limite de prêts qui peuvent être souscrits par le biais d'un même concessionnaire.

Risque opérationnel

Ce risque est lié à l'exécution du processus d'affaires et aux questions de conformité juridique et réglementaire. Le risque lié à l'exécution du processus d'affaires désigne le risque de perte pouvant résulter de processus internes, de personnes et de systèmes inadéquats ou défectueux, ou d'événements externes. Le risque de conformité légale et réglementaire découle du non-respect des lois, des règlements ou des directives applicables à la société ainsi que le risque de perte résultant du non-respect d'un contrat. Le risque d'impartition est également traité sous la catégorie des risques opérationnels.

Afin de mitiger ce risque, la société a mise en place des éléments de contrôle interne, de même que diverses politiques et procédures afin de gérer adéquatement les affaires de la société. Ces politiques et procédures incluent notamment un plan de continuité des affaires, un code de conduite professionnel à l'intention de ses employés ainsi que des politiques sur le traitement des plaintes et le règlement des différends. De plus, la société bénéficie de l'expertise de la société mère dans différents domaines, dont les services légaux, la gestion des ressources humaines et les services de technologies de l'information. La vérification interne est assumée par le service de la vérification interne de IAASF, qui agit à ce titre pour l'ensemble des compagnies de iA Groupe financier.

La société impartit une portion de ses activités auprès de la société mère au chapitre de l'administration de divers produits. L'impartition est encadrée par des ententes détaillant les activités et les responsabilités de chacune des parties. Les ententes prévoient la production annuelle de certificats de conformité, permettant à la société de valider que les activités soient effectuées conformément aux attentes et obligations.

IA Fiducie a confié la gestion de son portefeuille à un gestionnaire externe, Industrielle Alliance, Gestion de placements inc. La gestion du portefeuille est réalisée en conformité avec la politique de placements en vigueur. Le gestionnaire fait rapport trimestriellement au comité de placements de la société sur les placements, le rendement du portefeuille et le respect de la politique de placement.

Autres facteurs

La société considère que son exposition au risque de contrepartie est négligeable. De plus, la société n'effectue pas la titrisation de son portefeuille de prêts. Tous les prêts sont maintenus au bilan de la société jusqu'à leur échéance ou leur remboursement anticipé.

Pratiques de rémunération (Données au 31 décembre 2015)

Les cadres supérieurs de la société comprennent tous les administrateurs et la haute direction (président, vice-président, directeur général, directeur financier et directeur des opérations). La société n'a pas de comité de rémunération distinct, ni les ressources nécessaires pour mettre en place un régime fonctionnel pour la rémunération différée et la rémunération basée sur la performance.

Le président est un cadre supérieur de l'actionnaire unique de la société, IAASF. Il est payé directement par IAASF, selon les critères établis par cette dernière de temps à autre; un montant fixe déterminé annuellement et correspondant à une portion de la rémunération totale du président est versé par la société à IAASF. La prime annuelle au président est également payée par IAASF. Par conséquent, sa composition est la responsabilité de l'actionnaire unique. La rémunération totale du président est cependant similaire à celle d'un cadre supérieur d'une grande institution financière. Le vice-président, le directeur général, le directeur finance et le directeur des opérations sont payés suivant un salaire de base et une prime discrétionnaire annuelle afin d'aligner leur rémunération globale à celles versées dans l'industrie selon l'évaluation de leur poste. Cette évaluation est basée sur l'expérience et les responsabilités du vice-président, du directeur général, du directeur finance et du directeur des opérations. Les administrateurs indépendants reçoivent une rémunération annuelle, plus une allocation pour chaque réunion à laquelle ils assistent. Les cinq administrateurs indépendants ont reçu un total de 87 076 \$ en 2015 (73 505 \$ en 2014).

La rémunération des administrateurs et des principaux dirigeants au cours de l'exercice s'établit comme suit :

	2015	2014
Salaires, honoraires professionnels et autres avantages à court terme	1 116 214 \$	1 124 302 \$
Rémunération totale des administrateurs et des principaux dirigeants	1 369 232 \$	1 381 028 \$

